TD N°1

RÉVISION Concepts des Bases de Données Relationnelles

(Cours TD intégré)

I - Présentation du Cas Fictif N°1

L'entreprise HIFILOC possède plusieurs agences qui offrent aux clients un service de location de matériels audiovisuels (téléviseurs, amplis, haut-parleurs).

L'entreprise qui jusque là, utilisait un tableur pour gérer son activité de location, souhaite mettre en place une base de données qui devra être exploitée par une application web pour permettre aux agences de disposer d'un outils ergonomique de gestion, et pour permettre aux clients de consulter l'offre de l'entreprise, ainsi que leur contrat de location en cours.

Voici la Base de Données conçue à partir de la Base de Connaissances ci-après :

CLIENT (NUMCLI:C5, NOMCLI:C50, PRNCLI: C50, ADRCLI: C150, CP#: N5)

AGENCE (CODAGC:C4, NOMAGC:C50, CP#:N5)

VILLE (CP:N5, VILL:C50)

MATERIEL (REFMAT:C4, DESMAT:C16, PRILOC:N3)

CONTRAT (CODCONT:N8, DATCONT:Da, DUREE:N2, NUMCLI#:C5, CODAGC#:C4)

DETAIL_CONTRAT (CODCONT#:C4, REFMAT#:C4, QTELOUE:N2)

STOCK (CODAGC #:C4, REFMAT#:C4, QTSTOCK:N3)

Base de connaissances

L'analyse du fonctionnement et des besoins de l'entreprise permet de constituer une base de connaissances nécessaires à la future modélisation des données. Cette base de connaissances intègre les apports des documents clés exploités, la teneur des règles de gestion appliquées, ainsi que les attentes de l'entreprise vis-à-vis de la future base de données.

Les **documents** ci-après ont été recensés. Ils sont les plus fréquemment utilisés dans le cadre de la gestion de l'activité location :

Liste des clients

NUMERO	NOM	PRENOM	ADRESSE	CODPOST	VILLE
B2110	DUPONT	Albert	15 rue Nullepart	98110	Pointe-Peter
M2030	DURAND	Luc	9 rue des rosiers	98100	Basse-Mer
P2120	DUPONT	Albert	4 Cité des lustres	98142	Les Fondations

Liste des agences

CODE	NOM	CODPOST	VILLE	
AG01 AG02	ABYMES CENTRE JARRY	98110 98100	Pointe-Peter Basse-Mer	
AG03	BAILLIF	98142	Les Fondations	

Catalogue

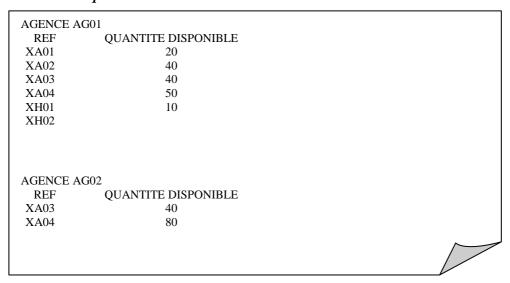
NAME AND I		
XA01 AMPLI	30	
XM01 MAGNETOSCOPE	45	
XT04 TELE	22	
XH01 HAUT-PARLEUR	10	
XL04 DISQUE LASER	30	
XT01 TELE	40	
ATOT TELE	40	

S.G-C/sept2019 1/3

Contrats en cours

CONTRA DATE DUREE	AT N° 20043120 15/02/99 4 semaines	AGENCE AG01 CLIENT P2120 DUPONT Albert MONTANT 268€	CONTRA DATE DUREE	AT N° 20043240 17/05/99 2 semaines
REF	DESIGNATION	QUANTITE LOUEE 1 1	REF	DESIGNATION
XT04	TELE		XA01	AMPLI
XM01	MAGNETO		XH01	Ht-PARLEUR

Etat du stock disponible



Les **règles de gestion** suivantes ont été recensées.

Toute location porte sur une durée exprimée en nombre de semaines et d'au moins une semaine

AGENCE AG02

MONTANT 100€

2

CLIENT M2030 DURAND Luc

QUANTITE LOUEE

- > Toute location doit donner lieu à un contrat, dûment référencé, entre une agence de l'entreprise et le client
- Un contrat de location peut concerner 1 ou plusieurs matériels
- Le prix de location unitaire à la semaine d'un matériel est toujours inférieur à 100 euros
- ➤ Chaque agence dispose d'une certaine quantité en stock de plusieurs références de matériel
- Les références de matériels en stocks peuvent varier d'une agence à une autre
- ➤ Une référence de matériel donné peut être en stocks dans plusieurs agences
- La quantité en stock d'une référence de matériel est toujours inférieure à 100

De la mise en place de cette base de données, l'entreprise attend de pouvoir disposer de bilans et états statistiques, aptes à l'aider dans ses prises de décision.

Une liste non exhaustive de ces bilans et états statistiques a été établie :

- répartition de la clientèle par ville de résidence
- fréquentation des agences en regard de la ville de localisation
- matériels les plus loués (plus grand nombre de contrats)
- matériels les plus rentables (plus grand chiffre d'affaire rapporté)
- agence la plus fréquentée (plus grand nombre de contrats)
- clients les plus fidèles (plus grand nombre de contrats)
- clients les plus rentables (plus grand chiffre d'affaire rapporté)
- chiffre d'affaire des différentes agences

S.G-C/sept2019 2/3

II – Travail à réaliser

1)	Parmi les définitions suivantes, lesquelles sont vraies
	A – Une base de données est une structure de données permettant de recevoir, de stocker, et de fournir à la
	demande, les données d'une application à ses multiples utilisateurs
	B – Une base de données est une structure de données permettant de recevoir, de stocker, et de fournir à la
	demande, des données à de multiples utilisateurs indépendants
	C – Une base de données est un ensemble structuré de données partagées entre plusieurs applications, dans
	lequel les structures de données exploitées représentent aussi bien les données du monde réel que les
	associations entre ces données
	D – Une base de données est un ensemble structuré de données destiné à une application, et dans lequel le
	structures de données exploitées représentent aussi bien les données du monde réel que les associations
	entre ces données
2)	Donner une définition en compréhension des domaines C5, N8, C4, et D4.
3)	Donner la définition ensembliste des relations MATERIEL, et STOCK
•	
4)	Parmi les assertions suivantes, lesquelles sont vraies
	A – La règle d'intégrité de relation dans une base de données relationnelle exige que dans chaque table, un
	des attributs soit clé primaire
	B – La règle d'intégrité de référence est vérifiée par le SGBDR quand un nouvel élément est ajouté à une
	relation dépendante
	C – Une clé étrangère est un attribut exclu du produit cartésien dont la relation est un sous ensemble
	D – La règle d'intégrité de domaine interdit de comparer deux attributs appartenant à des domaines
	différents et non compatibles

- **5)** Pour chacune des actions suivantes, préciser si elle provoque ou non une erreur de violation de l'intégrité de domaine
 - a) comparer un numéro de client à '12'
 - b) affecter la valeur '2008X521' à un numéro de contrat
 - c) comparer une référence de matériel à 'XA02'
 - d) affecter la valeur 'X4196' à un numéro de client
- **6)** Trouver l'ordre SQL répondant à chacune des requêtes suivantes :
 - **R1-** Liste, triée par nom de client, des clients qui ont passé un contrat d'une durée d'au moins 3 semaines pour la location d'un matériel dont le prix de location est d'au moins 60 euros. On renseigne le numéro, le nom et le prénom du client, et pour chaque contrat concerné, on renseigne le numéro et la durée du contrat, ainsi que la référence et le prix de location du matériel loué
 - **R2-** Liste des matériels dont le prix de location est supérieur à 50euros qui ont été loués à plus d'un exemplaire dans au moins un contrat. On renseigne la référence du matériel, le numéro et la date du contrat concerné, ainsi que la quantité louée et le prix de location du matériel. La liste est triée par date croissante de contrat
 - R3- Prix du matériel le plus cher à la location
 - **R4 -** Etat donnant pour chaque agence, le coût total du matériel en stock. Format à respecter : [codagc | cout_total_stock] ; où "cout_total_stock" résulte de la sommation des coûts (prix unitaire x quantité) de tous les matériels en stock

S.G-C/sept2019 3/3